Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260115-DCM2026011503-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 7 Janvier 2026

Date d'affichage : 7 Janvier 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. CAREL, Mme PLASSE, M. SCRAIGN, M. NICOLAS, Mme RUYET, Mme EZANIC, Mme PERRET, M. SUNT (arrivé à 19h40), Mme ACHARD, Mme HAUTE, M. GUILLEMOT, M. ROPERS

Absents excusés : Monsieur Laurent FOUILLÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Gilles CAREL

Secrétaire : Madame Patricia PERRET

DCM2026-01-15-03 : Aménagement Intérieur de la Maison de Santé Pluridisciplinaire : Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée du projet d'aménagement intérieur de la Maison de Santé.
La réception des travaux de l'extension de la Maison de Santé doit être réalisée le 16 janvier prochain.
Afin de pouvoir accueillir de nouveaux professionnels de santé, plusieurs aménagements intérieurs doivent être réalisés notamment pour la création de 2 cabinets dentaires.
Monsieur Jérôme HERTZOG, architecte, a chiffré le coût des travaux.
Ceux-ci s'élèvent à 201 200.00 € HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses HT		**Recettes**	
Honoraires	12 700.00 €		
Travaux :	186 000.00 €	**DETR (25 %)**	**50 300.00 €**
Dépenses imprévues	2 000.00 €		
Annonces et insertion	500.00 €		
		Autofinancement (75 %)	**150 900.00 €**
TOTAL DÉPENSES	**201 200.00 €**	**TOTAL RECETTES**	**201 200.00 €**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :
- De valider la réalisation du projet tel que présenté ci-dessus

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260115-DCM2026011503-DE

- D'approuver le choix de Monsieur Jérôme HERTZOG comme Architecte pour la réalisation des travaux d'aménagement intérieur de la Maison de Santé Pluridisciplinaire
- De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de tous autres organismes ou collectivités susceptibles de financer ces travaux.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Valide la réalisation du projet tel que présenté ci-dessus**
- **Approuve le choix de Monsieur Jérôme HERTZOG en qualité d'Architecte pour la réalisation des travaux d'aménagement intérieur de la Maison de Santé Pluridisciplinaire**
- **Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter d'autres organismes ou collectivités susceptibles de financer ces travaux.**
-

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT
56 (Morbihan)